R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Plan Local d'Urbanisme du



1. Rapport de présentation : volume 3

- 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement
- 4b. Plan(s) de règlement
- 5. Annexes du PLUi

PLUi approuvé

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 | 11 | 2019



Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage :



Maîtrise d'œuvre :







XΙ Annexes

- Bibliographie
- Fiches espèces
- · Bilan des surfaces du PLUi
- Cartes

Bibliographie

- Région Alsace, 2006. Schéma Régional de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg, SCoT approuvé – comité syndical du 1 juin 2006.
- Région Alsace, 2014. Schéma Régional de Cohérence Écologique, document adopté le 21 novembre 2014.
- Jaques THIRIET et Jean-Pierre VACHER, Atlas de répartition des amphibiens et reptiles d'Alsace, BUFO, collection des Atlas de la faune d'Alsace.
- ODONAT, Livre rouge des espèces menacées en Alsace.
- BUFO, Plan régional d'Actions Alsace 2012-2016, le Crapaud vert (Bufo viridis).
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Plan National d'Actions en faveur du hamster commun Cricetus cricetus 2012-2016.
- Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Plan National d'Actions Pie-grièches Lanius sp., 2014-2018.

Fiches espèces



Description

La Pie-grièche grise est un oiseau de couleur blanche d'une longueur allant de 22 à 26 cm. Elle présente un masque facial noir ainsi que des ailes de couleur noire. Il s'agit d'une espèce migratrice partielle.

Statut

Protection nationale	Oui
Natura 2000	Non
Liste rouge France	En danger
Liste rouge Alsace	En danger critique d'extinction
ZNIEFF Alsace	Coefficient 100 : espèce très rare et/ou menacée ; sa présence suffit pour créer une ZNIEFF

Habitat / comportement

La Pie-grièche grise niche en milieux semi-ouverts; pâtures, prairies, vergers, arbres isolés, bosquets. La présence de perchoirs dans son habitat est essentielle puisqu'elle chasse à l'affût. Ces proies sont des micromammifères (particulièrement les campagnols), mais aussi les reptiles, amphibiens et invertébrés.

PIE-GRIECHE GRISE

Populations en Alsace

Cette espèce était largement repartie sur tout le territoire alsacien jusque dans les années 1960. Elle subit ensuite un effondrement avec la modernisation et l'intensification des pratiques agricoles. De nos jours, moins de dix couples nichent en Alsace ce qui explique son statut en liste rouge Alsace.

Menaces

- Modernisation et intensification de l'agriculture : disparition des milieux semi-ouverts, des haies et bosquets, utilisation de pesticides et rodenticides qui entraine une baisse des proies;
- Urbanisation et développement des voies de communication ;
- Abandon des vergers.

Mesures en faveur de sa préservation

- Effectuer un état des lieux dans les zones à enjeux et assurer une meilleure conservation;
- Prendre en compte la présence de cette espèce dans les projets d'aménagement et de planification du territoire;
- Maintenir et améliorer les milieux favorables ;
- Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages;
- Mise en place d'un Plan national d'Actions de 2012 à 2016.



Description

Le Crapaud vert, d'une longueur de 5 à 9 cm, se caractérise par des marbrures vertes sur fond gris clair.

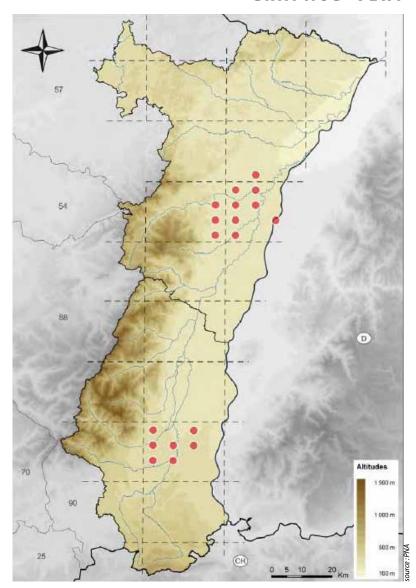
Statut

Protection nationale	Oui
Natura 2000	Non
Liste rouge France	Quasi menacée
Liste rouge Alsace	En danger
ZNIEFF Alsace	Coefficient 100 : espèce très rare et/ou menacée ; sa présence suffit pour créer une ZNIEFF

Habitat / comportement

Cet amphibien est qualifié de pionnier puisqu'il affectionne les milieux perturbés et temporaires pour se reproduire : carrières, bassins de rétention, petites zones inondées, fossés, ornières et mares de pâturage. En dehors de la reproduction, le Crapaud vert fréquente des terrains secs, sableux et peu végétalisés

CRAPAUD VERT



Répartition du Crapaud vert en Alsace

Populations en Alsace

En Alsace, deux noyaux bien distincts de population sont présents sur le territoire : à proximité de Strasbourg et de Mulhouse.

Menaces

- Disparitions d'habitats aquatiques et terrestres : drainage des zones humides, destruction des mares, utilisation de produits phytosanitaires, urbanisation, aménagement routier ;
- Passage de machines dans les ornières, mares et fossés ;
- Évolution du chantier :
- Écrasement des individus lors de leur déplacement ;
- Pentes abruptes des bassins ;
- Fragmentation des habitats et isolement des populations.

Mesures en faveur de sa préservation

- Protection lors des migrations ;
- Mesures compensatoires : création de mares ;
- Sensibilisation des habitants, des responsables de carrières, des élus locaux...;
- Prospection des sites favorables à sa présence;
- Suivi des populations ;
- Entretien, création et restauration des zones humides propices au Crapaud vert ;
- Prise en compte de l'espèce dans des documents de planification territoriale;

• Mise en place d'un Plan national d'Actions en Alsace de 2012 à 2016.



Description

Le Grand Hamster est un rongeur de 20 à 27 cm au pelage roux clair avec des taches blanches et au ventre noir.

Statut

Protection nationale	Oui
Natura 2000	Oui
Liste rouge France	En danger
Liste rouge Alsace	En danger
ZNIEFF Alsace	Coefficient 100 : espèce très rare et/ou menacée ; sa présence suffit pour créer une ZNIEFF

Habitat / comportement

Le Grand Hamster vit dans les milieux cultivés : il construit ses terriers dans des sols profonds et secs comme les lœss (habitats très fréquents dans le Kochersberg). Il convoite particulièrement les cultures de luzerne et céréales d'hiver qui lui fournissent de la nourriture et qui le protègent contre les prédateurs. Il s'agit d'un animal nocturne qui hiberne d'octobre à mars. Il se nourrit de céréales, de plantes mais également de petits animaux (insectes, grenouilles, petits rongeurs.).

GRAND HAMSTER

Populations en Europe et en France

Le nombre de communes où le Grand Hamster est probable de se trouver diminue depuis les années 1970. Son aire de répartition s'est ainsi considérablement réduit.



Menaces

- Destructions d'origine humaine ;
- Disparition ou détérioration de son habitat;
- Intensification de l'agriculture : vastes monocultures de céréales d'été (maïs) qui rendent les individus vulnérables à la prédation, utilisation de produits phytosanitaires qui empoissonnent les rongeurs, mécanisation de l'agriculture (changement brutal de paysage), labours trop profonds;
- Urbanisation, développement des voies de communication : dégradation du milieu, fragmentation des populations

Mesures en faveur de sa préservation

- Effectuer un état des lieux dans les zones à enjeux et assurer une meilleure conservation ;
- Prendre en compte la présence de cette espèce dans les projets d'aménagement et de planification du territoire ;
- Maintenir et améliorer les milieux favorables ;
- Intégrer la problématique pie-grièche dans la politique de préservation des paysages ;
- Mise en place d'un Plan national d'Actions de 2012 à 2016.

Bilan des surfaces du PLUi

	Ö	CC Kochersberg-Ackerland	erland	
		P.L.U.i.		
Type de zones	Symbole	Dénomination	Surfaces (en ha)	Part du ban intercommunal (en %)
		1AU	52,70	
	į	1AUa	1,61	
	1AU	1AUb	5,31	
Zones à urbaniser		sous-total 1AU	59,62	0,43%
à vocation d'habitat		2AU	24,07	
	2AU			
		sous-total 2AU	24,07	0,18%
	TOTAL		83,70	0,61%
Zones à urbaniser	1AUe		2,69	
a vocation d equipements	TOTAL		2,69	0,02%
		1AUXa	9,22	
	1AUX	1AUXb	5,83	
Zonochu, é sono		sous-total 1AUX	15,05	0,11%
à vocation d'activités		2AU	2,79	
	2AUX			
		sous-total 2AUX	2,79	0,02%
	TOTAL		17,85	0,13%
	TOTAL AU		104,23	0,76%

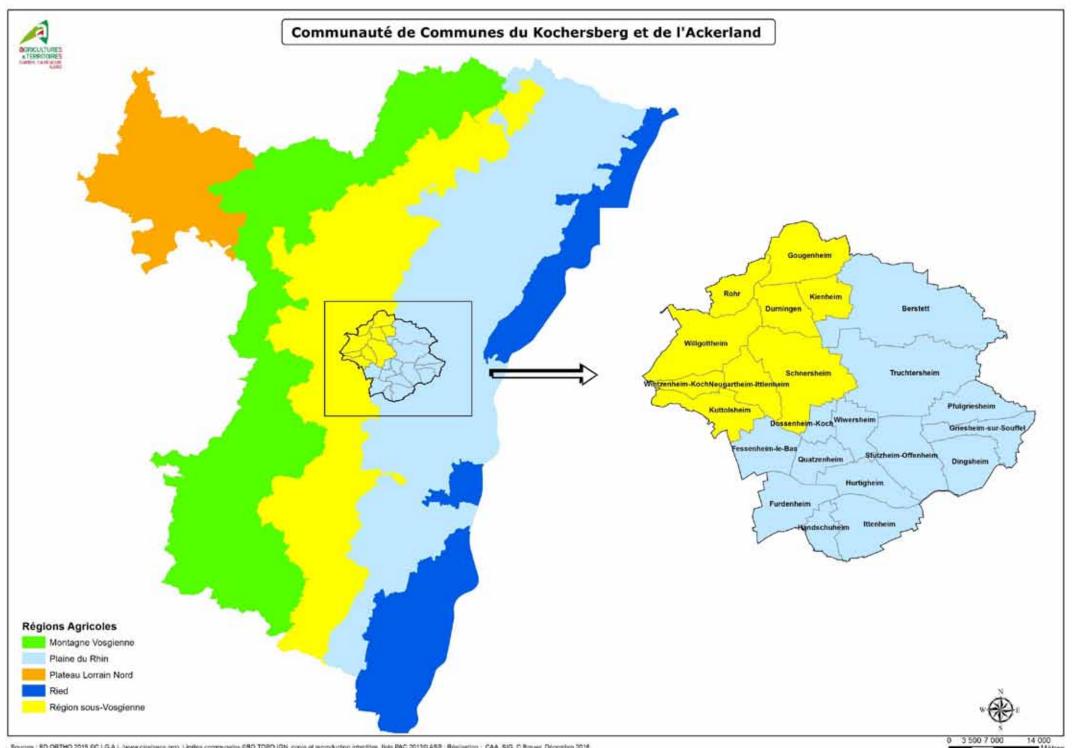
version du 04 l 10 l 2019

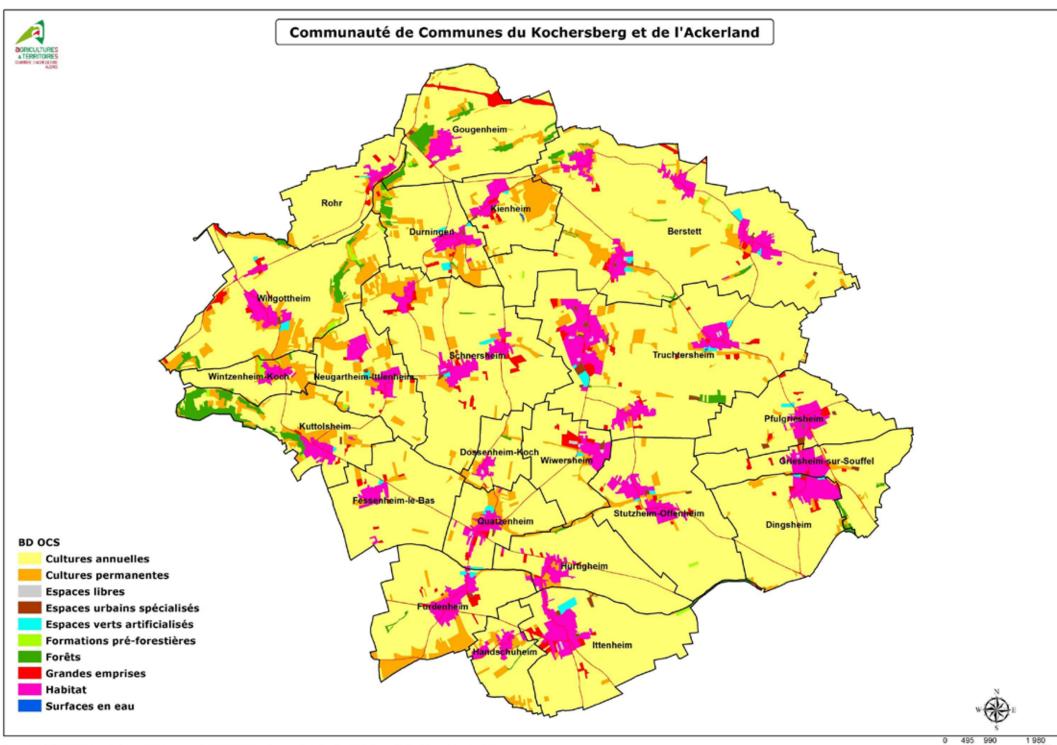
Type de zones	Symbole	Dénomination	Surfaces (en ha)	Part du ban intercommunal (en %)
		ΔΙΙ	391 09	
	V-1	V	98.0	
	S	VI 16401 01100	204.46	%30 C
		2003-101a1 OA	04/160	8,55,5
		OUB TILL	624,85	
		UBa	12,73	
		UBa1	3,45	
	NB	UBb	7,97	
		UBc	0,49	
		UBd	2,00	
		sous-total UB	651,48	4,74%
		UE	107,05	
	i.	UEa	3,85	
	<u> </u>	UEb	0,83	
		zone N	111,73	0,81%
		UXa	8,01	
		UXa1	1,34	
Zones urbaines		ηχρ	16,39	
		UXc1	6,53	
		UXc2	6,11	
		UXc3	4,50	
		DXd	17,16	
	Ì	UXe	5,92	
	š	UXf	0,20	
		UXg	3,91	
		UXh	2,81	
		İXN	0,16	
		ĺχη	0,28	
		UXk	0,43	
		IXN	1,98	
		zone UX	75,72	0,55%
		Uj1	4,52	
	ÍΩ	Uj2	1,38	
		zone Uj	5,90	0,04%
	TOTALLI		7 000	, o o o
	IOIALU		1 236,29	%00%
	TOTAL U+AU	ח	1 340,53	%9′.6

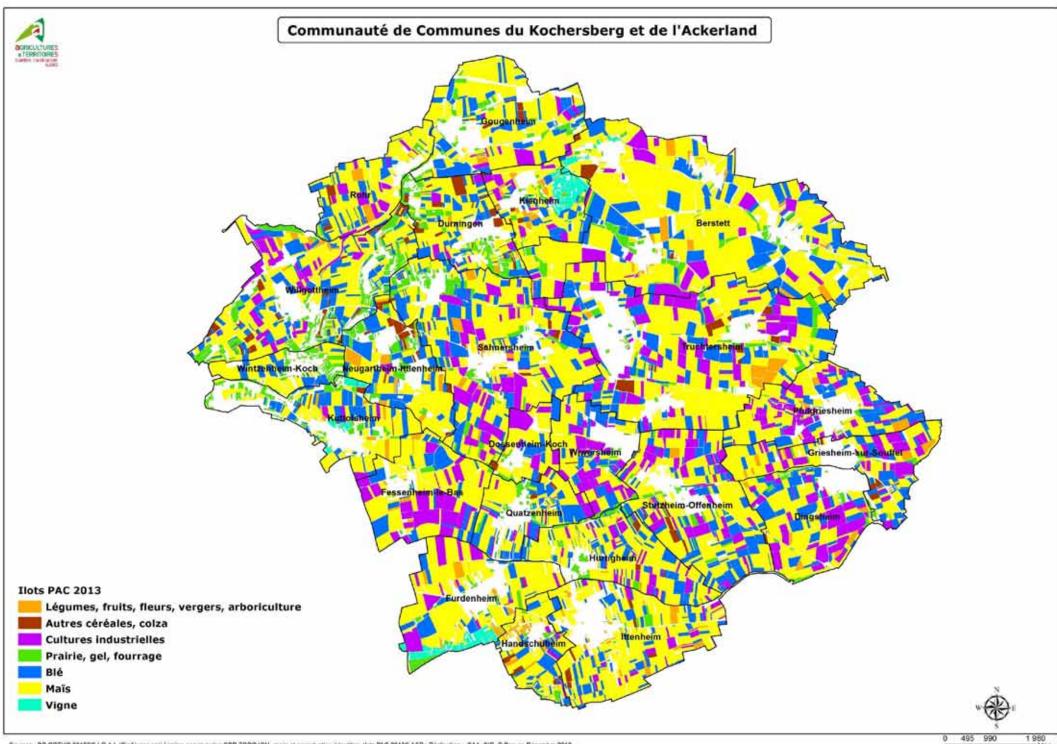
Symbole	Dénomination	Surfaces (en ha)	Part du ban intercommunal (en %)
	Aa	8 147,17	59,33%
<	Ab	522,06	3,80%
•	Ac	1 854,65	13,51%
	As	187,35	1,36%
TOTAL		10 711,23	78,01%
	Z	1 669,13	12,16%
	qN	0,54	0,00%
	Ne	5,35	0,04%
2	Z	1,40	0,01%
Z	Nm1	0,14	0,00%
	Nm2	0,81	0,01%
	dN	1,01	0,01%
	Nt	1,15	0,01%
TOTAL		1 679,54	12,23%
OTAL A et I	N	12 390,76	90,24%
rotal (Do	nnées SIG)	13 731,29 hectares	hectares
	DTAL OTAL A et	N N I (Dor	la l

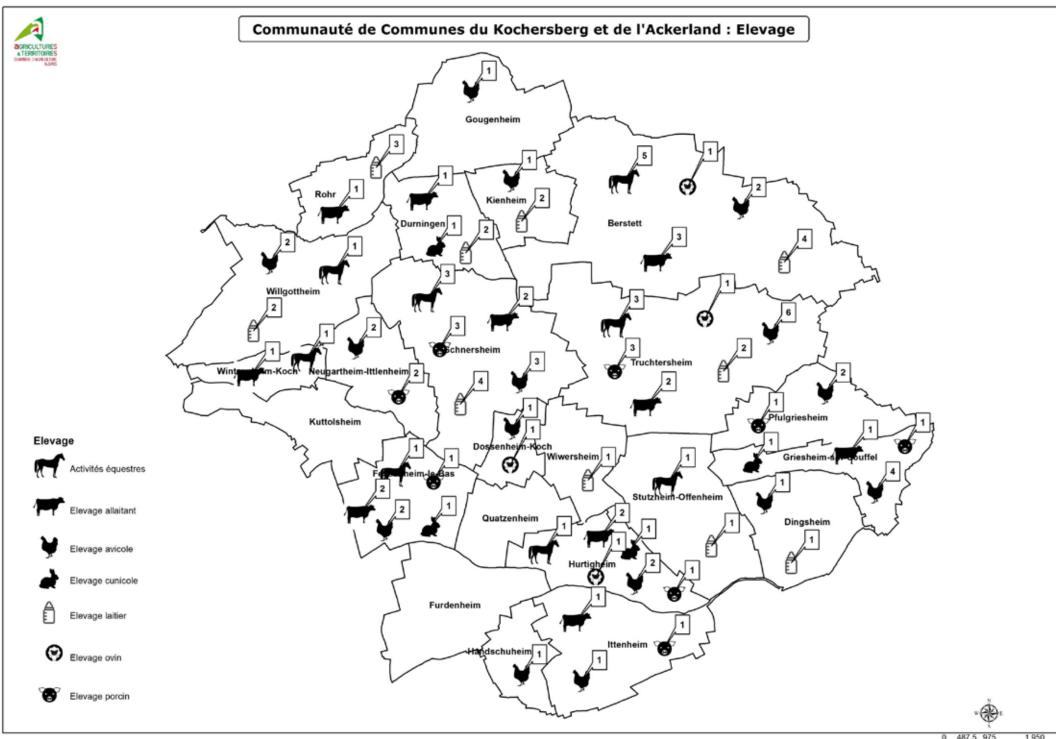
version du 04 l 10 l 2019

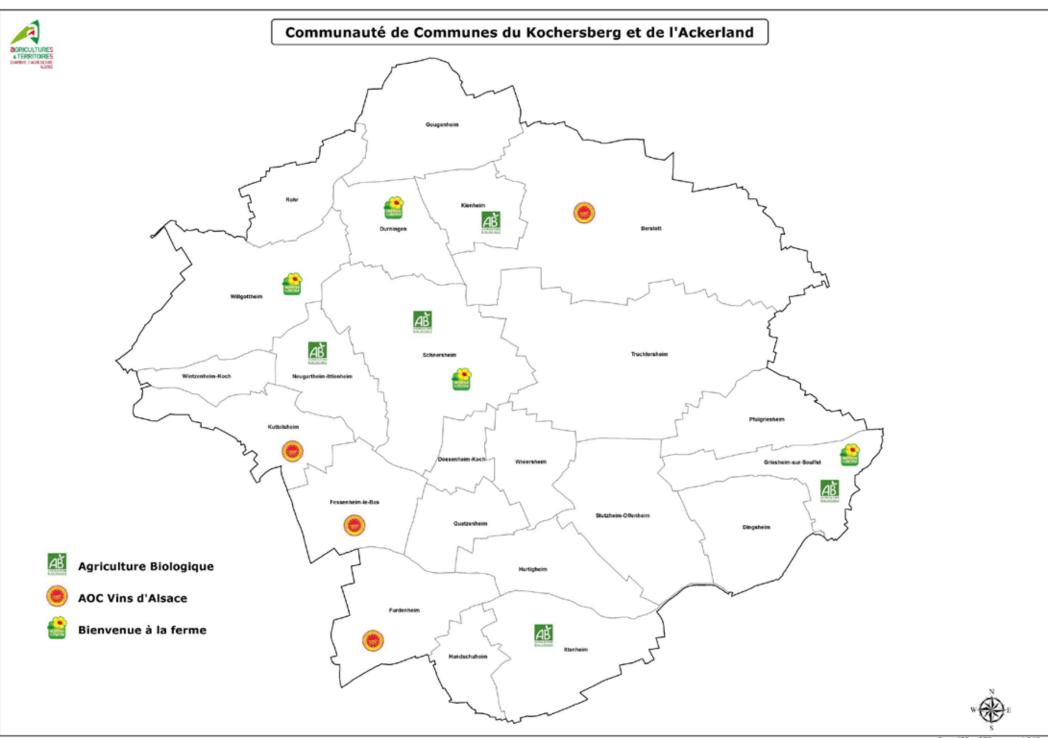
Cartes













Vente directe à la ferme

Agneau

Asperges Endives Fraises Fruits

Légumes

Multiproduits

Oeufs

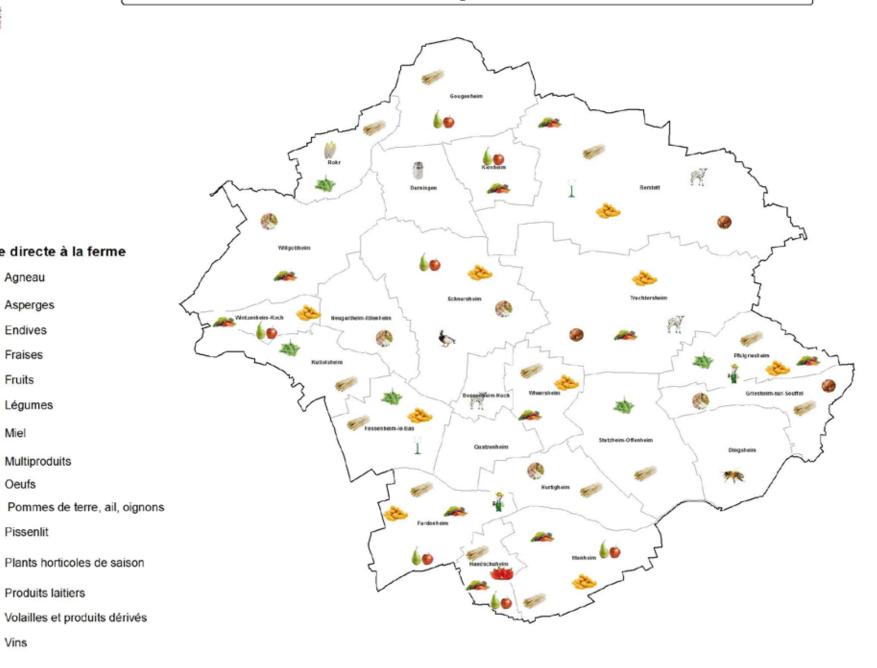
Pissenlit

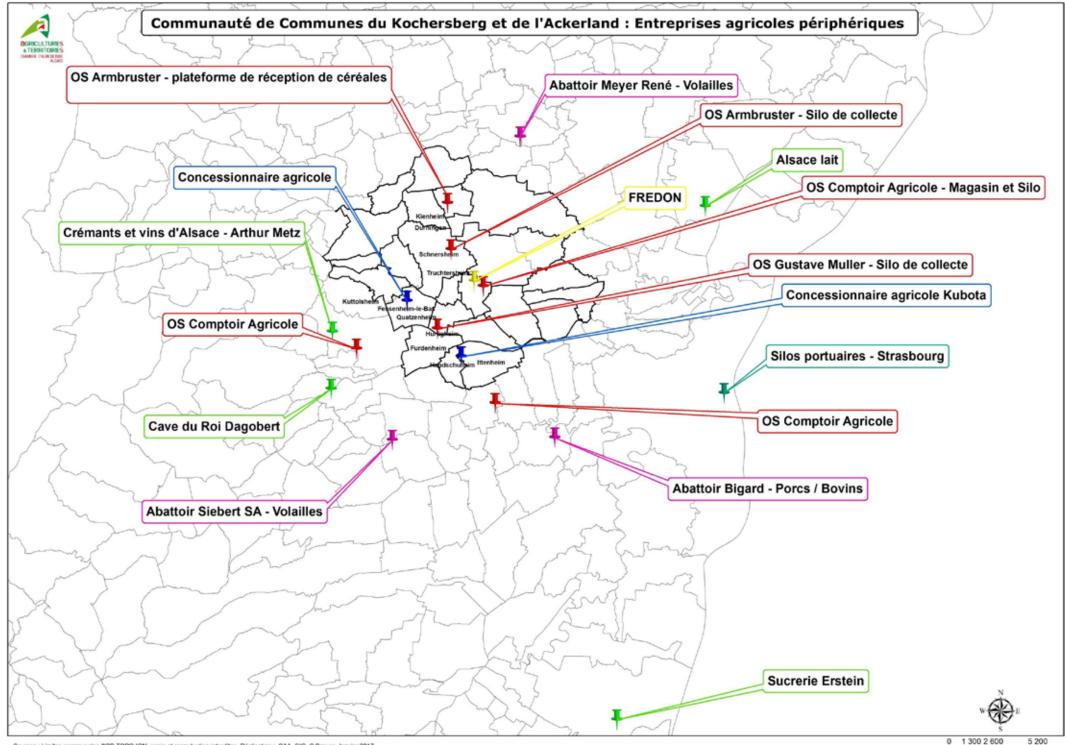
Vins

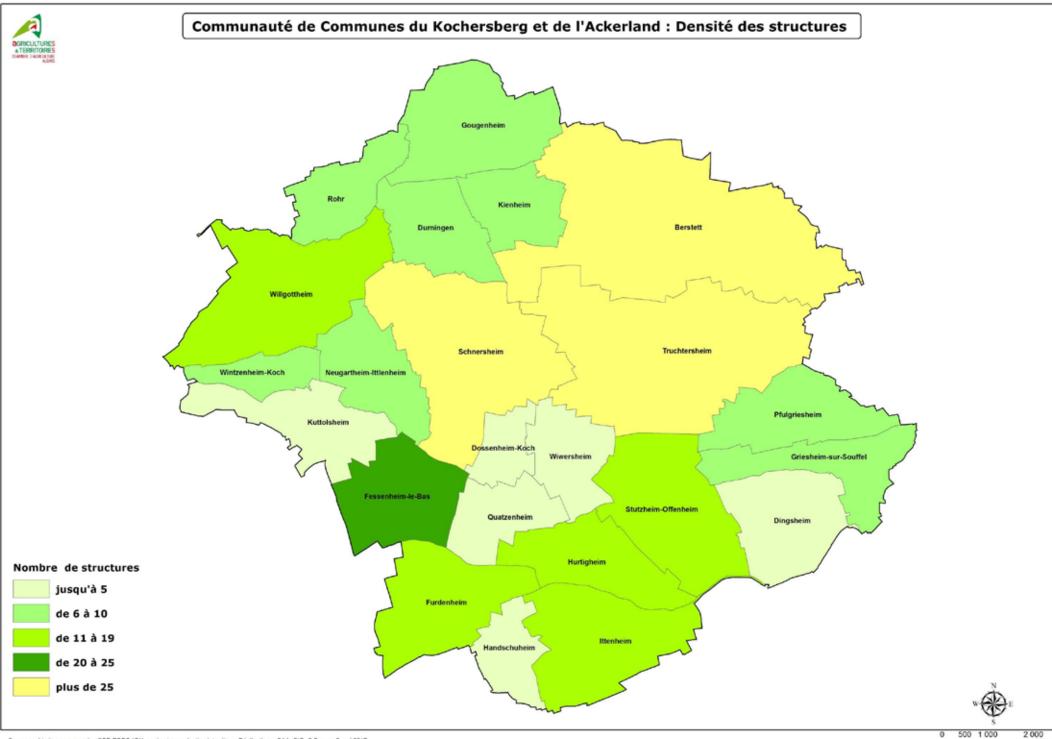
Produits laitiers

Miel Miel

Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland : Vente directe à la ferme

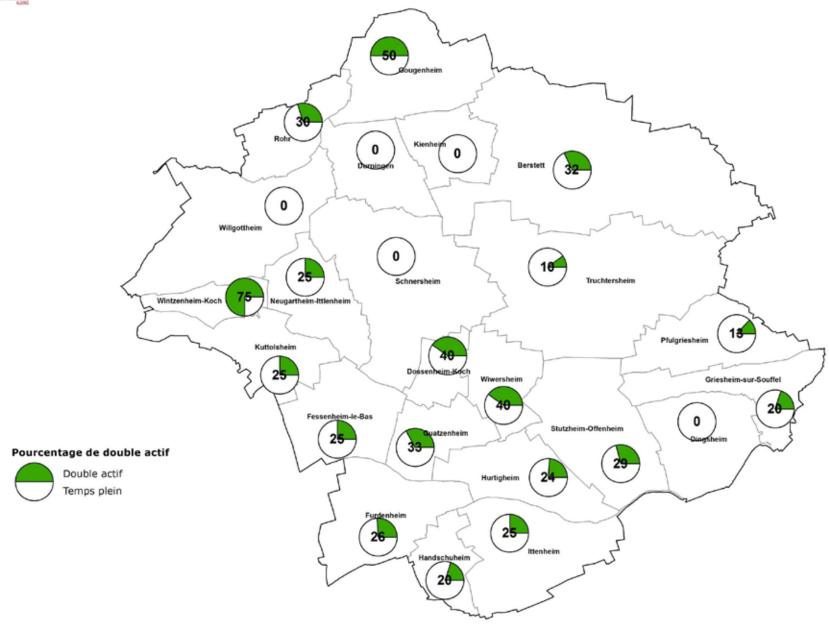


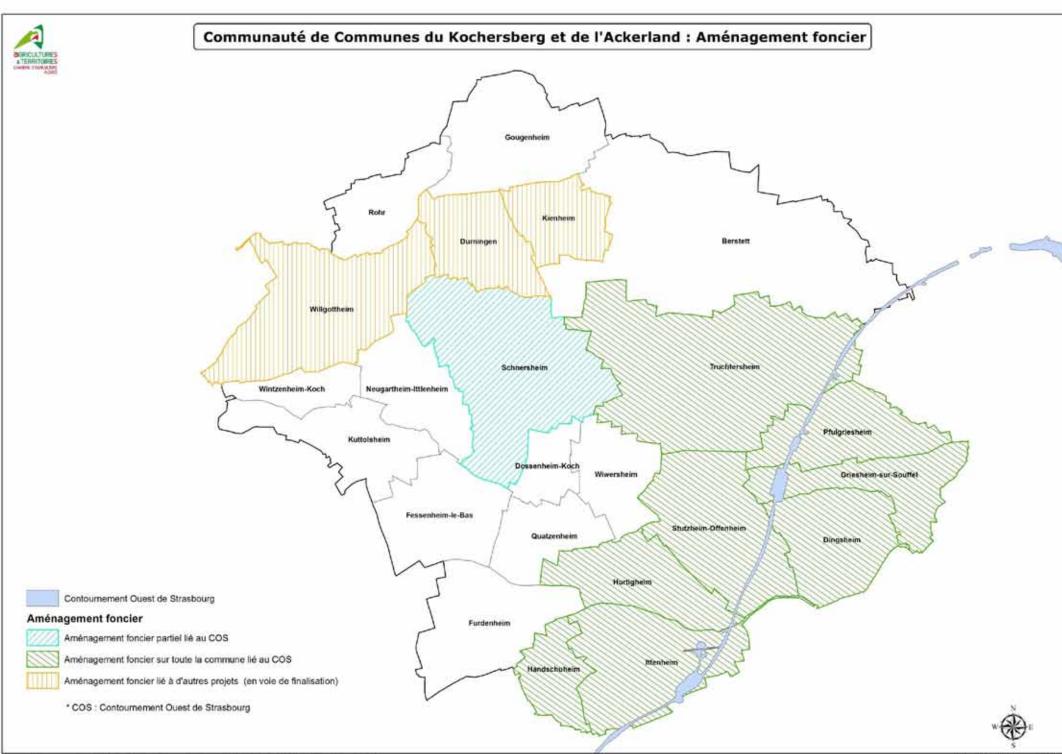






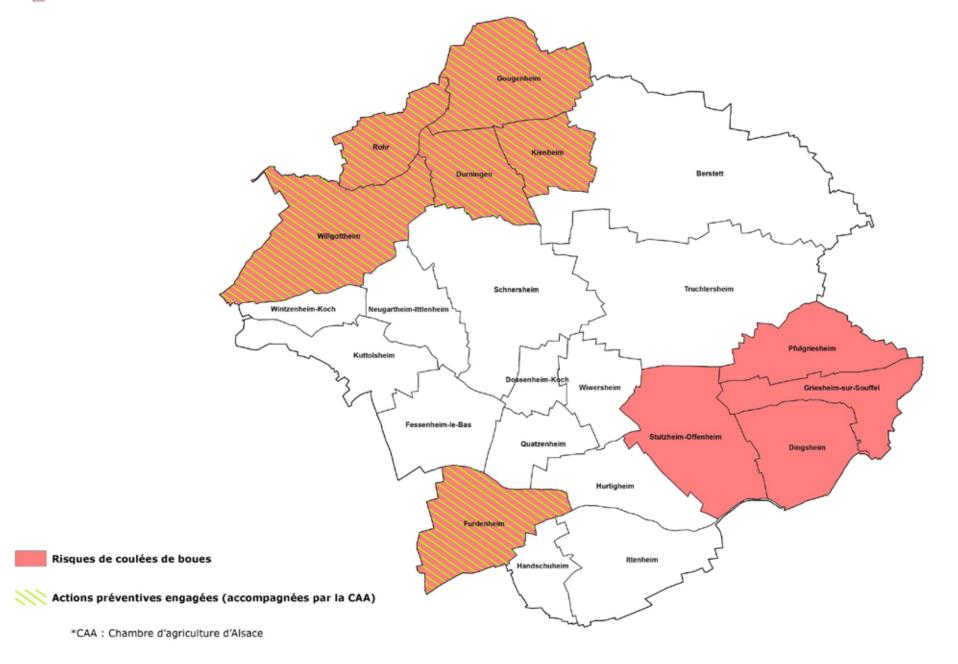
Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland : Double actif







Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland : Risques coulées de boues



SAMEDI 8 OCTOBRE 2016

ECONOMIE

AGRICULTURE Volailles

E

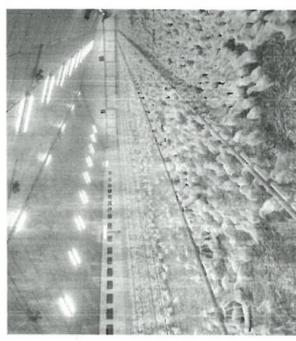
L'abattoir de volailles Bruno Siebert d'Ergersheim vient de donner un nom à la filière régionale qu'il est en train de construire : « Poulet du Grand Est ». Celle-ci fait vivre aujourd'hui un accouveur, quatre fabricants d'aliments et 49 éleveurs.

ans une agriculture du-rement frappée par la crise, il ya au moins une bâtiments ont été construits dans la région », soit l'équivalent de 16 poulaillers d'un coût uni-taire d'environ 400 000 euros. production qui se porte :l'élevage de volailles. « Ces activité a permis « sur les producteurs,, indique Yohann Lecoustey, directeur adjoint de la FDSEA du Bas-Rhin. Et ce, sans 36 derniers mois, 24 000 m' de cinq dernières années, d'instalcompter les poulaillers bio qui commencent à se créer. une vingtaine de nouveaux Cette

permis à certains fragilisés par les mauvaises récoltes et les cours qui stagnent à un niveau très bas, de tenir le choc. « Le fait d'avoir cette production m'a per-mis de vivre de mon travail malgré la conjoncture difficile », témoigne Philippe Buchmann éleveur à Duttlenheim. aussi exploitants, Elle a

8 millions d'euros d'investissement

Ce développement est essentiel-lement dû à l'abattoir de vo-lailles Bruno Siebert d'Ersite doté d'une gersheim. Le site doté d'une usine de transformation, qui em-ploie aujourd'hui 300 personnes, a en effet construit une filiè-re régionale composée d'un régionale composée gersheim. ploie



Quarante-neuf éleveurs du Grand Est, comme Philippe Buchmann à Duttlenheim, sont sous contrat avec l'abattoir 10TO DNA-JEAN-CHRISTOP Siebert.

cants d'aliments pour animaux (dont Costal à Molsheim) et de 49 éleveurs du Grand Est -dont accouveur (Les Couvoirs de l'Est Se à Willgotheim), de quatre fabriavons, précise-t-il, une liste d'at-30 Alsaciens. Et ce n'est pas fini. Il recrute régulièrement de nouveaux agriculteurs « pour satisfaire aux besoins des consommateurs », explique Cyril Besnard, son directeur adjoint. « Nous tente d'éleveurs qui veulent

et d'avoir une organisation la plus fiable possible », résume M. Besnard. Pour soutenir cette croissance en

> L'entreprise est d'ailleurs en train d'achever un nouveau pro-gramme d'agrandissement et diversifier

Les poulets qui portent cette ap-pellation n'ont rien à voir avec ceux destinés à l'exportation, trick Bastian, premier vice-président de la FDSEA du Bas-Rhin et conseiller régional LR. Certes, ils nourris « avec des céréales culti-vées dans la région » et « sont 35 jours, précise Pasont élevés en claustration, par de 30 000 individus, che rustique (baptisée JA 957) à croissance intermédiaire », sont mais ils sont issus d'une « souabattus à bande

Ces volailles sont en tout cas la preuve « que consommer local, ce n'est pas forcément plus tian, « ce type de produit permet de répondre aux contraintes de prix » qui s'imposent à la restau-ration collective. relève Patrick Bascher», estime Daniel Schultz éleveur à Marckolsheim abattus entre 50 et 55 jours ». D'ailleurs,

les expliquer directement aux consommateurs. Une douzaine Ces arguments, les éleveurs iront de professionnels vont se relayer semaines dans les grandes surfaces de la montrer Schultz. Après tout, « on peut acheter local mê-me dans la grande distribution, qui reste un débouché incontournaître cette nouvelle marque (et notre savoir-faire » et faire conson corollaire « Lapin d'Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenrégion « pour expliquer nable pour la filière ». ment nous travaillons, les prochaines ne »), indique M. dans d'équipement de plus de 8 mil-lions d'euros. Ces lourds travaux lui permettront « d'absorber une augmentation de la production Alsace mais aussi dans les autres départements de la nouvelle ré-

gion, l'abattoir vient de créer une nouvelle marque, « Poulet du volailles

visibilité aux

destinée à donner

Est », de Grand plus gamme de volailles label rouge) dans les rayons de la grande dis-

standards (par opposition à la

Aménagements routiers gênants Solutions alternatives

VOIE TROP ÉTROITE

Les convois agricoles franciliens sont des ensembles qui peuvent atteindre une largeur de 4,2 m et une longueur de 22 m. Au-delà de 4,5 m de largeur et 25 m de longueur, leur circulation sur la route n'est pas interdite mais elle doit respecter la réglementation des convois exceptionnels.

▶ Recommandations :

Des voies d'une largeur minimale de 4,5 m pour permettre la circulation des engins agricoles.

TERRE-PLEIN CENTRAL

Un terre-plein central qui réduit la voie à moins de $4,5\,\mathrm{m}$ de largeur oblige l'agriculteur à gravir l'ouvrage.

▶ Recommandations :

Une hauteur de terre-plein franchissable (6 cm selon la norme NF P 98-340/ CN); des bordures non-anguleuses mais biseautées/à pans coupés; des éléments centraux franchissables (attention aux panneaux fixes, plots, jardinières...).





ENTRÉES ET SORTIES DE CHAMPS

Une entrée/sortie de champs (ou de chemin rural) perpendiculaire à la route peut obliger l'agriculteur à couper les deux voies de circulation lorsqu'il s'engage.

▶ Recommandations :

Des entrées/sorties d'au minimum 8 m grâce à des accotements élargis en veillant, dès la conception, au busage du fossé et à la protection des têtes d'aqueduc.





La dégradation du matériel agricole du fait d'aménagements routiers inadaptés (pincements des pneumatiques, bris de phares...) accentue le risque d'accident de la route.

POSITIONNEMENT DU MOBILIER URBAIN

Le positionnement du mobilier urbain peut avoir pour conséquence la réduction de la voirie à une largeur inférieure à 4,5 m, empêchant alors la circulation de certains engins agricoles.

▶ Recommandations :

Ne pas installer le mobilier urbain trop proche de la voie ; lorsque le mobilier urbain est installé de part et d'autre de la voie, opter pour un positionnement en décalé (et non en face à face). Le stationnement des véhicules peut également réduire la largeur des voies, voire entraver les entrées et sorties de fermes. Le marquage au sol des places de parking devra prendre en compte ce paramètre.





LIMITATION DE TONNAGE

L'activité de production agricole nécessite la circulation des engins agricoles, mais également de poids lourds se rendant sur les exploitations pour les besoins de cette activité.

▶ Recommandations :

Les arrêtés de limitation de tonnage doivent prendre en compte ces circulations. La signalétique «sauf engins agricoles» est trop restrictive; il est conseillé de la remplacer par «sauf desserte locale».



Des void engins

Des voies trop étroites augmentent le risque de collision lors du croisement d engins agricoles avec d'autres usagers de la route.

GIRATOIRES

Les ensembles agricoles ont des rayons de giration importants, notamment les moissonneuses batteuses qui ont une direction arrière.

▶ Recommandations :

Des giratoires qui respectent les caractéristiques minimales suivantes : un rayon extérieur de 15 m, une largeur annulaire de 8 m, une sur-largeur franchissable de 1,5 m et des largeurs d'entrées de 4 m sans courbures excessives (d'après le guide SETRA «Aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales», 1998).





HAUTEUR MINIMALE DES PONTS, LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES - HAUTEUR D'ÉLAGAGE

▶ Recommandations :

Dans la mesure où des lignes traversant des routes ou des entrées de fermes ne peuvent être enterrées, prévoir une hauteur minimale de 6 m, la hauteur maximale des engins agricoles létant de 5 m

Les ponts seront conçus avec le soucis d'autoriser une hauteur de passage de 5 m. Les bois bordant les routes devront être élagués à une hauteur minimale de 5 m à l'aplomb de la chaussée.

RALENTISSEURS

Les ralentisseurs type «dos d'âne» peuvent endommager les systèmes hydrauliques et les bras de force des engins agricoles attelés.

▶ Recommandations :

Des coussins berlinois ou des plateaux traversant (dans le respect du guide technique CERTU pour leur longeur et l'angulation des

rampes d'accès) qui représentent moins de risque de casse pour les matériels portés.



Les longs linéaires de glissière de sécurité, ou l'absence d'accotements stabilisés, ne permettent pas aux gabarits larges de se décaler en cas de croisement ou de dépassement par d'autres usagers (sous condition que la visibilité le permette) et limitent ainsi la fluidité du trafic.

▶ Recommandations :

Des accotements stabilisés larges (environ 1m), sans mobilier urbain ; prévoir autant que possible des zones d'interruption dans les longs linéaires de glissière de sécurité.





CHICANES

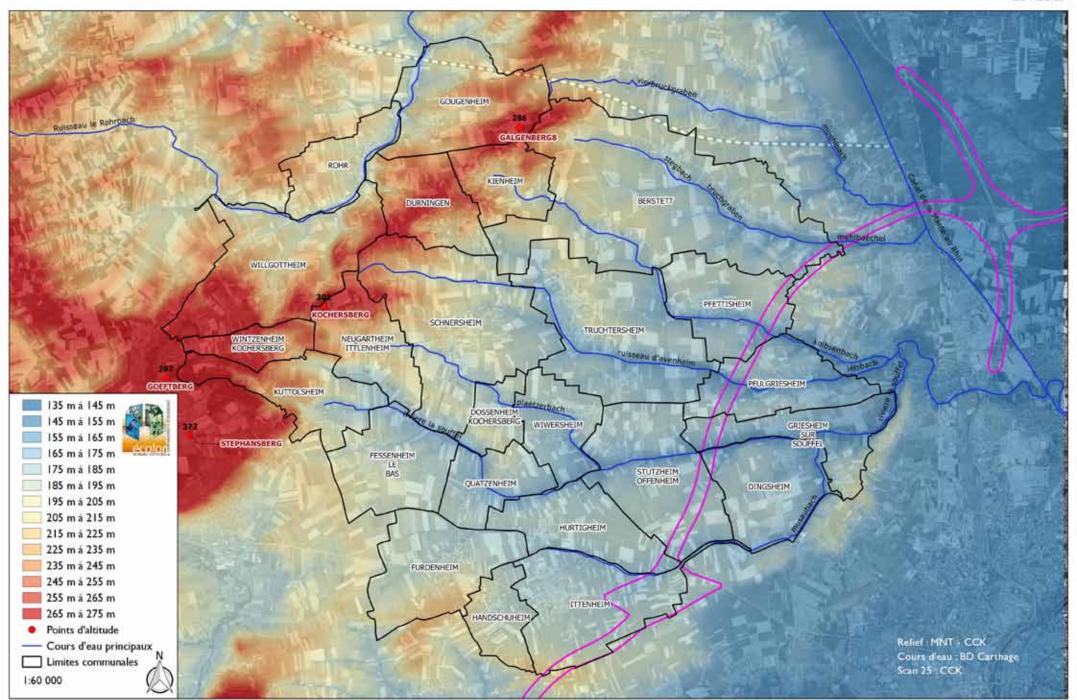
Deux chicanes trop proches empêchent le passage d'un convoi agricole (type tracteur + remorque)

▶ Recommandations :

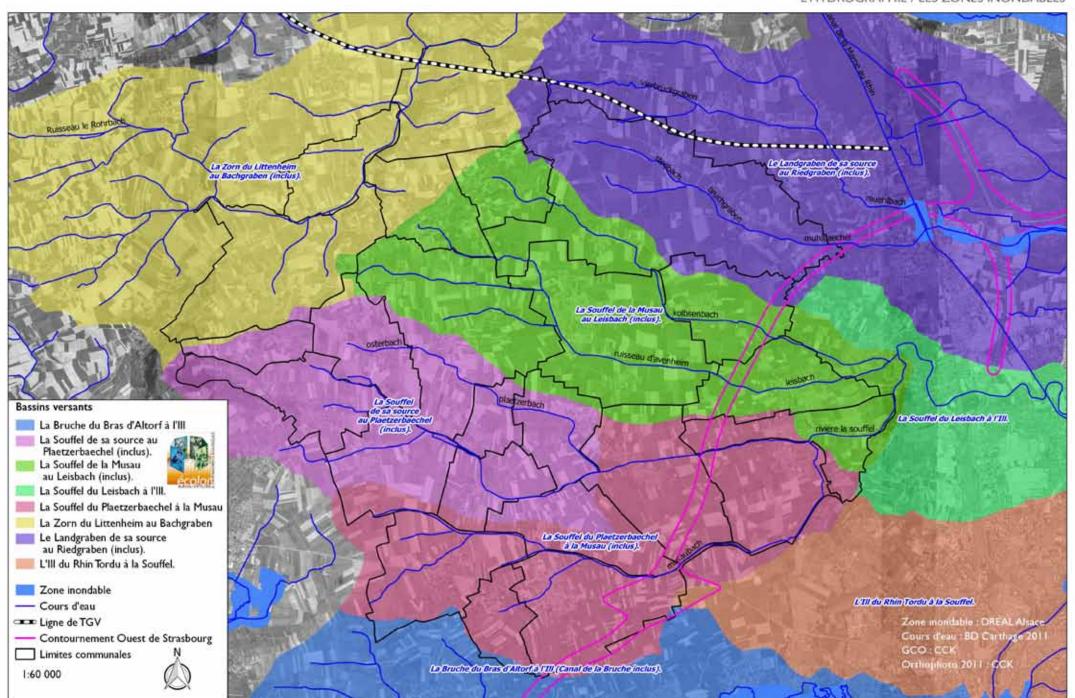
Distance minimale entre deux chicanes opposées : 20 m (données DDEA 78); si la distance est inférieure, ou si la largeur de la voie est inférieure à 3,2 m les chicanes devront être franchissables.

Comme pour les terre-pleins centraux, il faudra également veiller au positionnement du mobilier urbain.

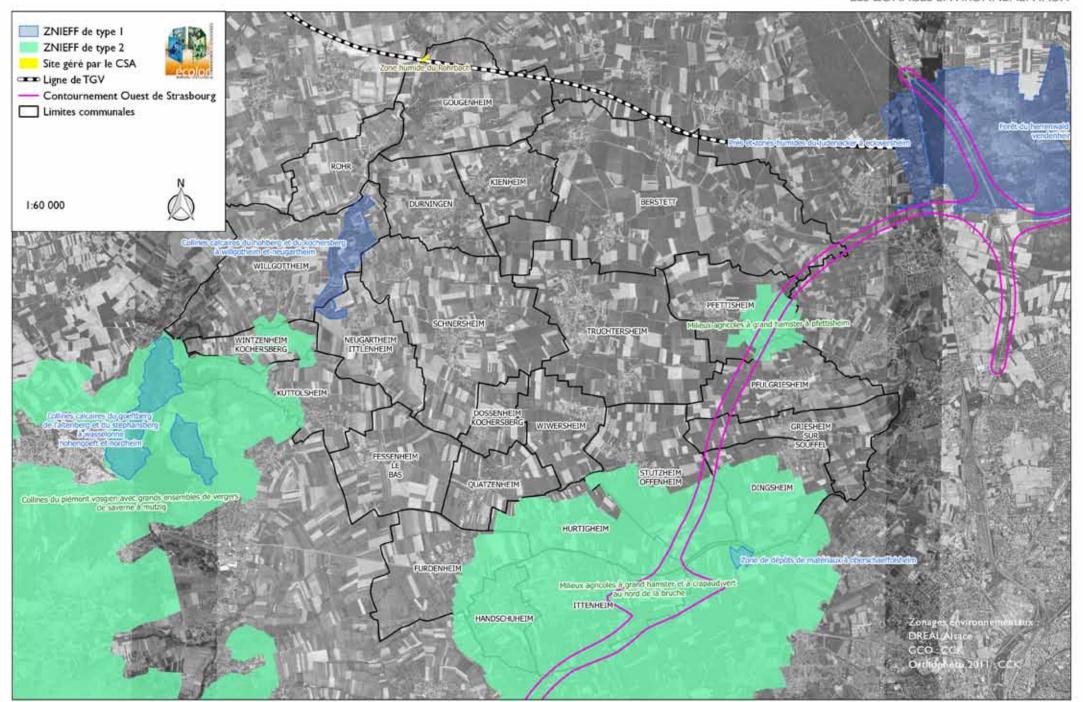
LE RELIEF



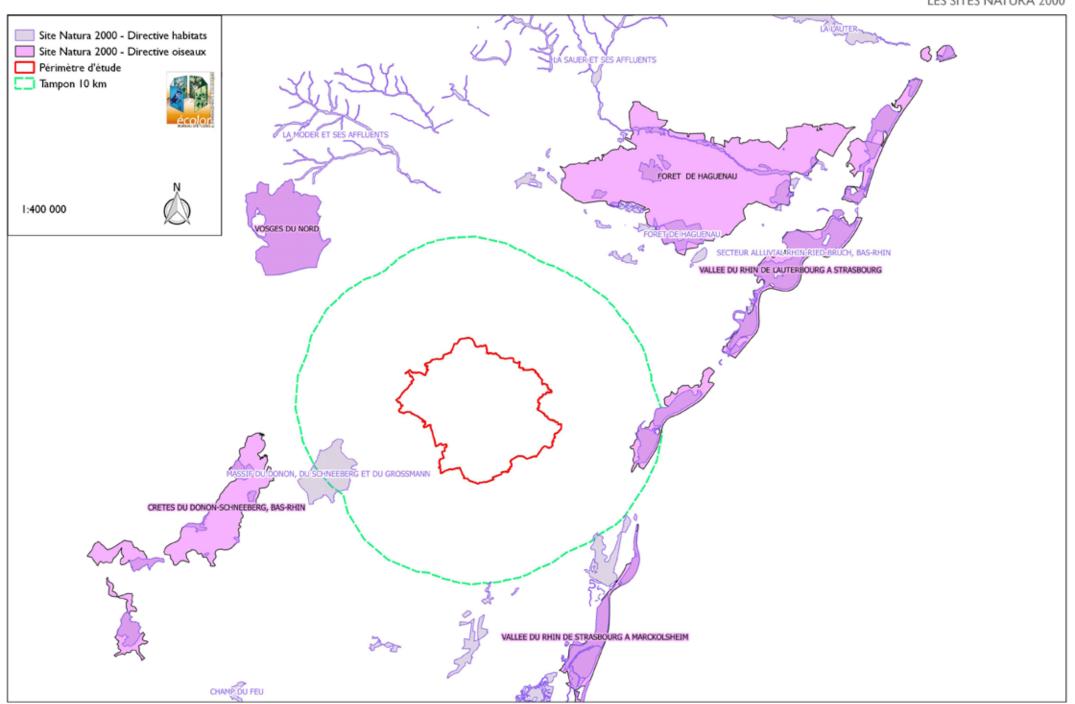
L'HYDROGRAPHIE / LES ZONES INONDABLES



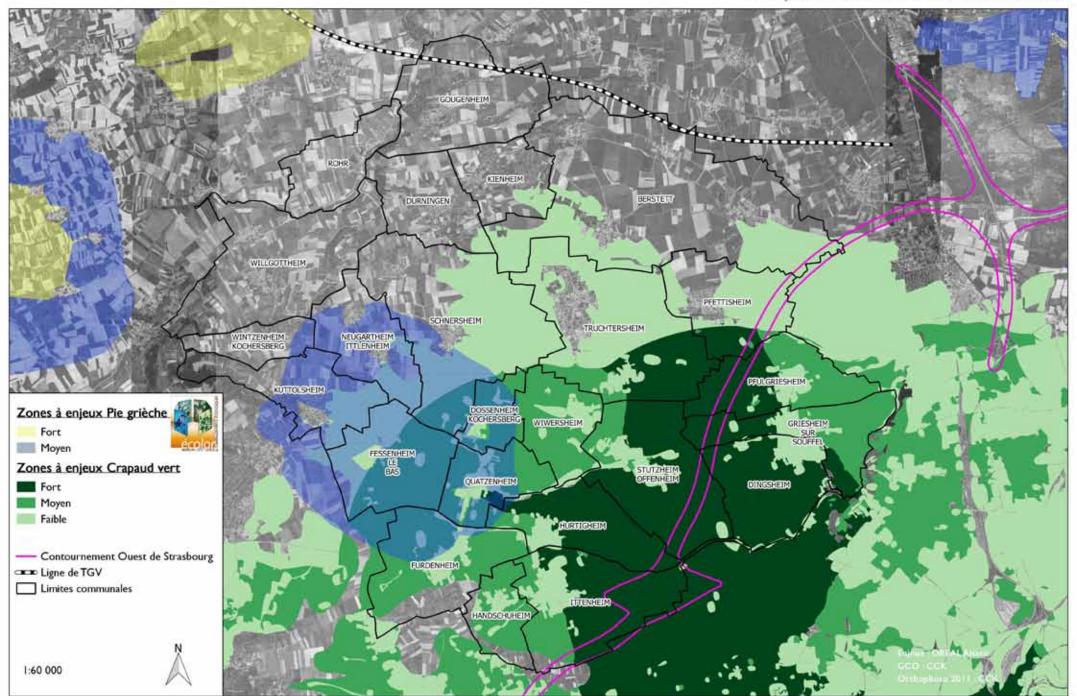
LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



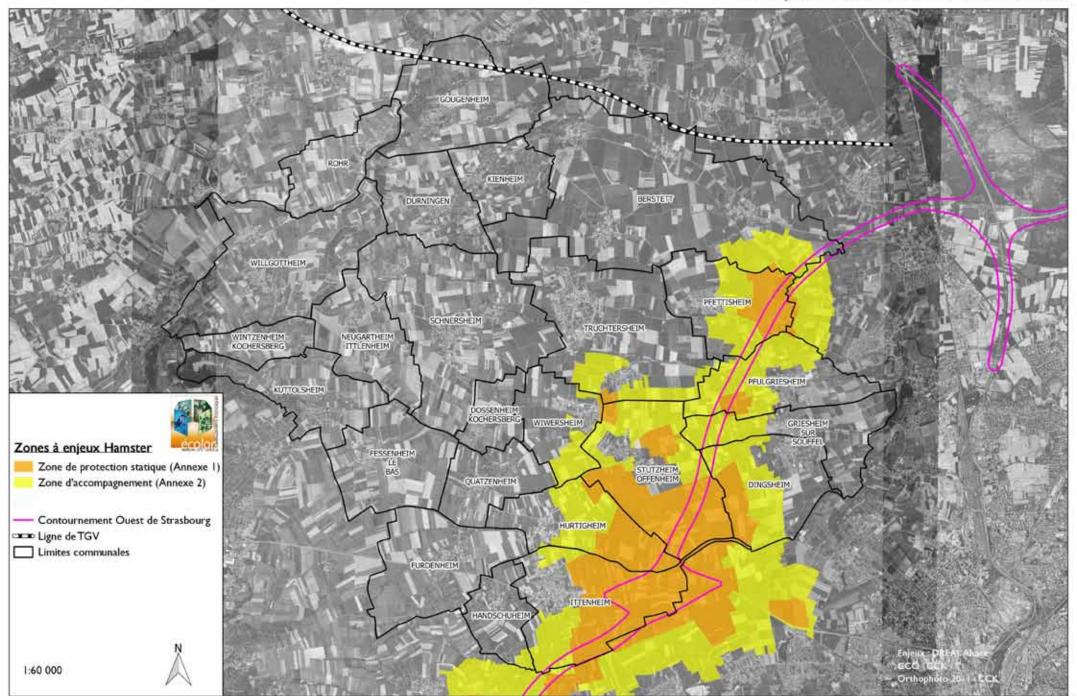
LES SITES NATURA 2000



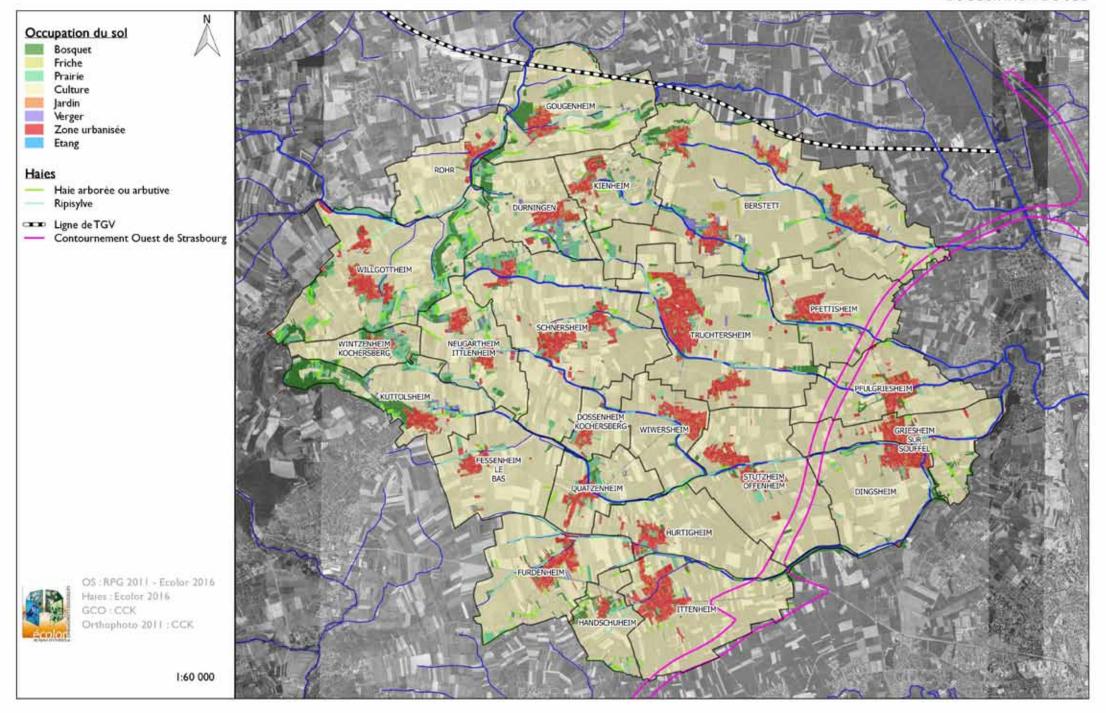
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX



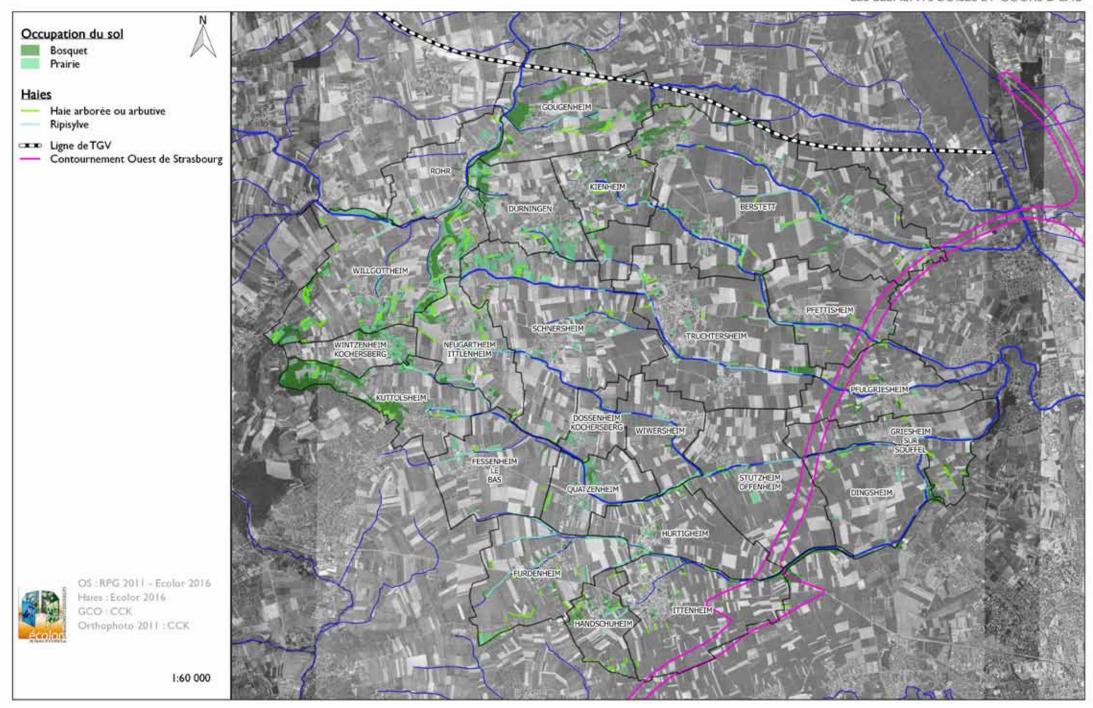
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX



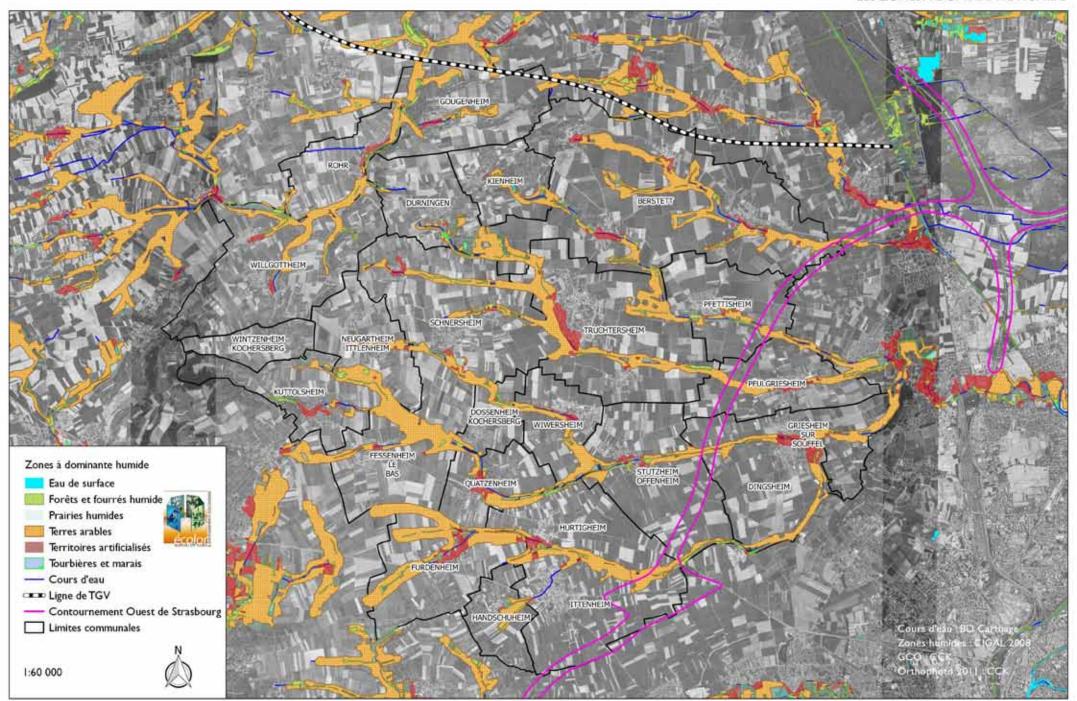
L'OCCUPATION DU SOL



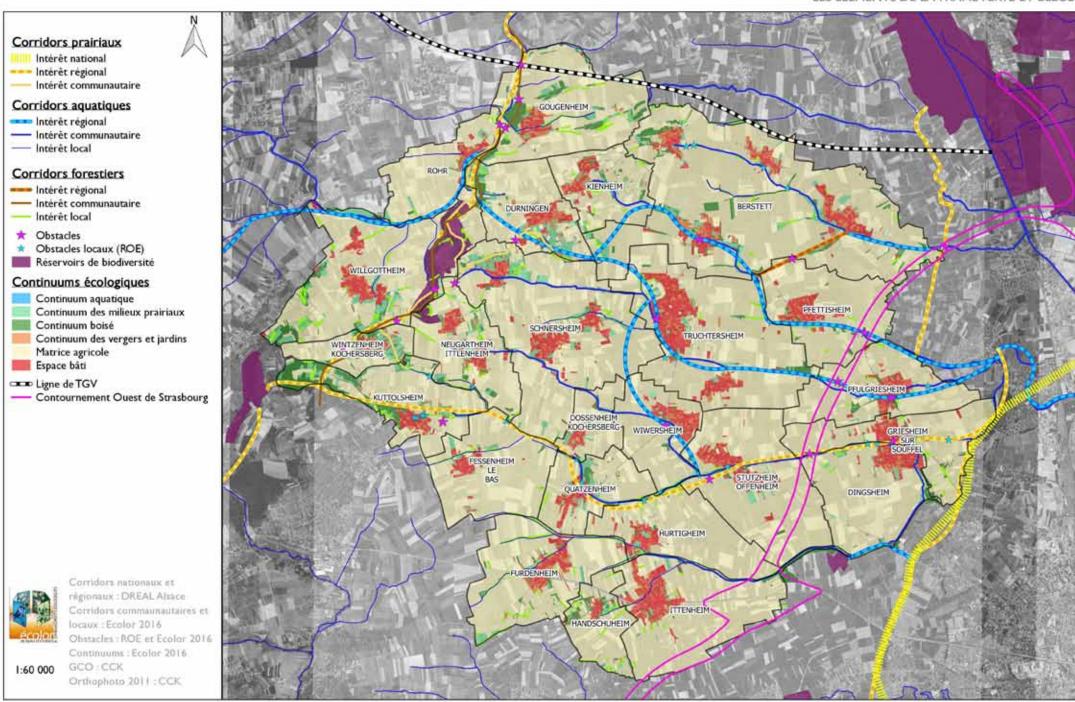
LES ELEMENTS BOISES ET COURS D'EAU



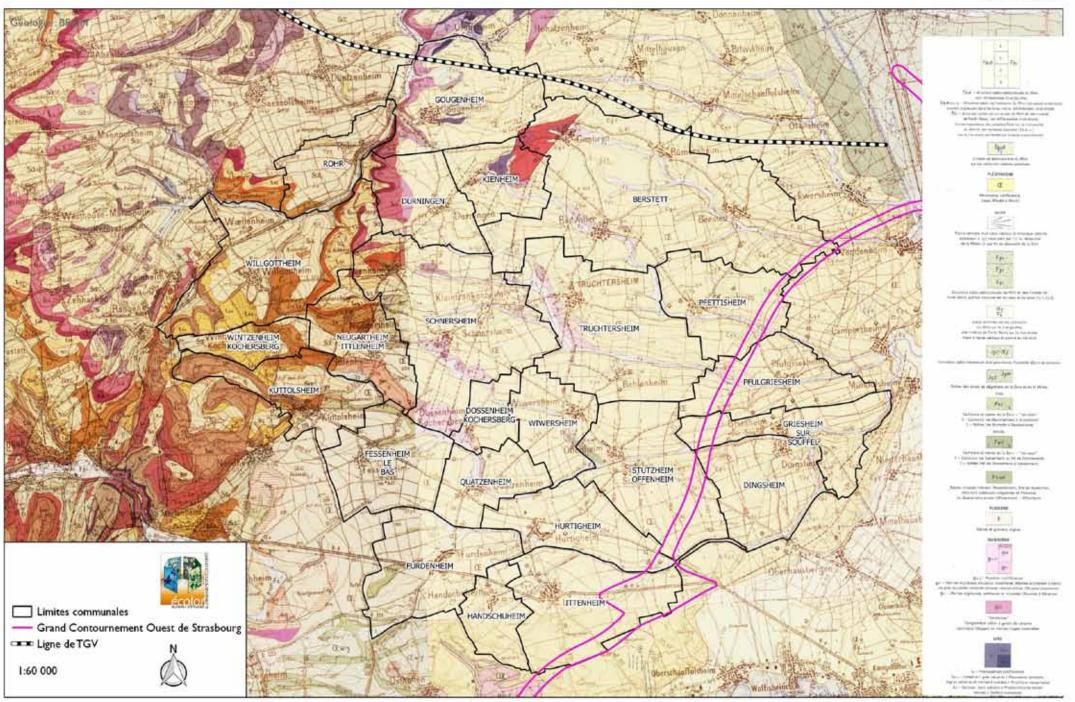
LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE



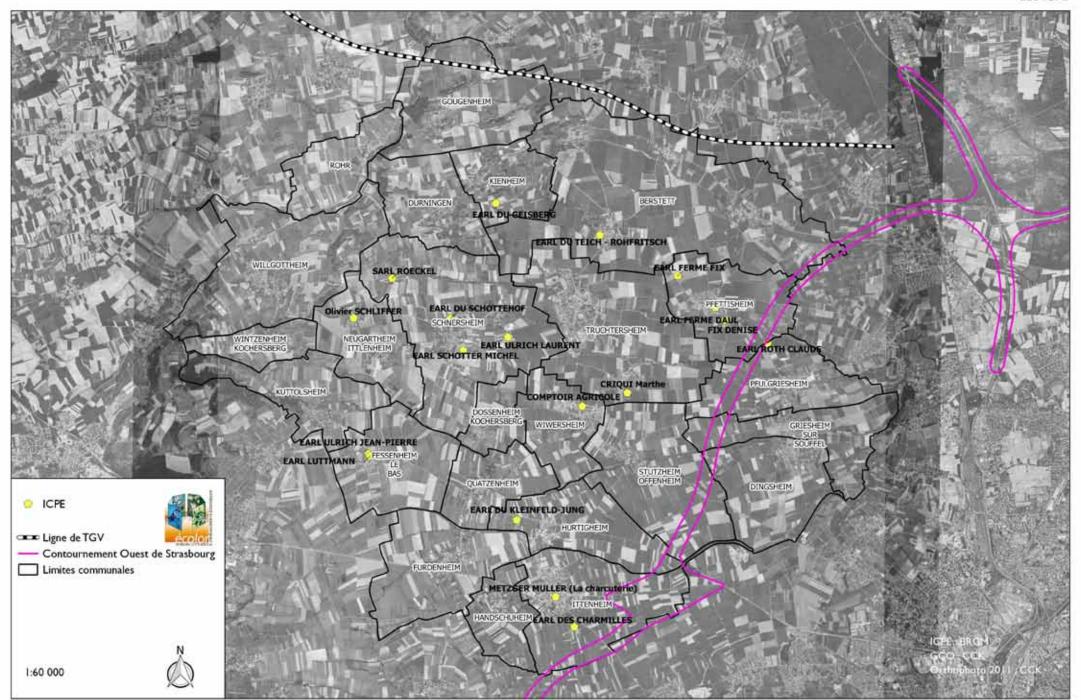
LES ELEMENTS DE LA TRAMEVERTE ET BLEUE



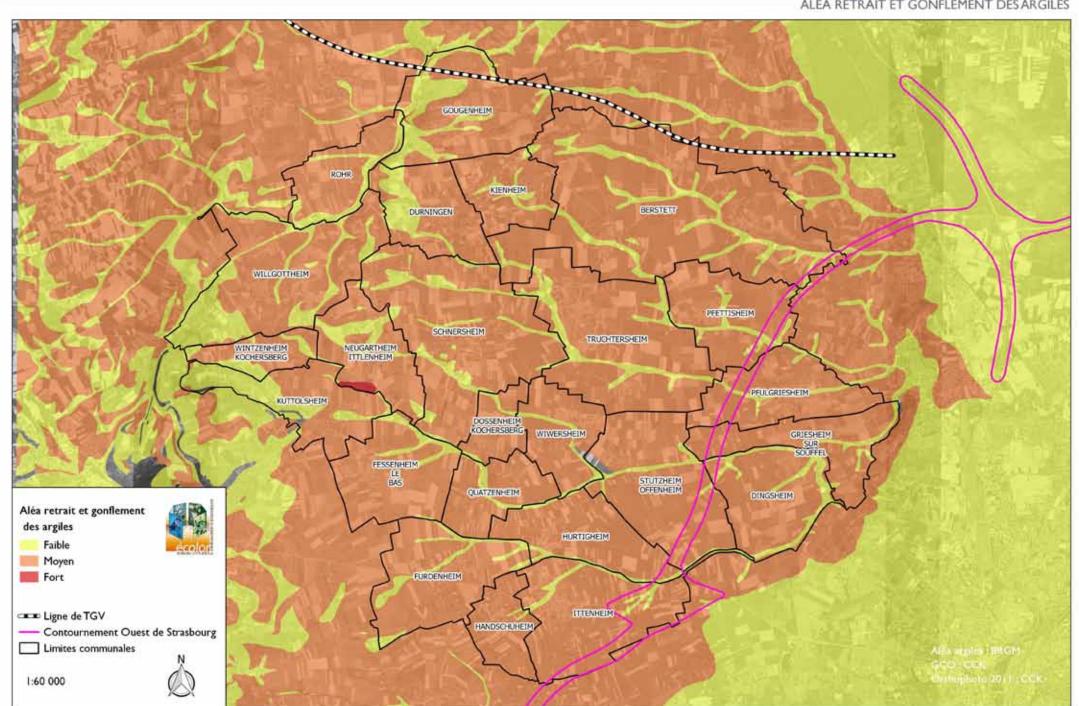
LA GEOLOGIE



LES ICPE



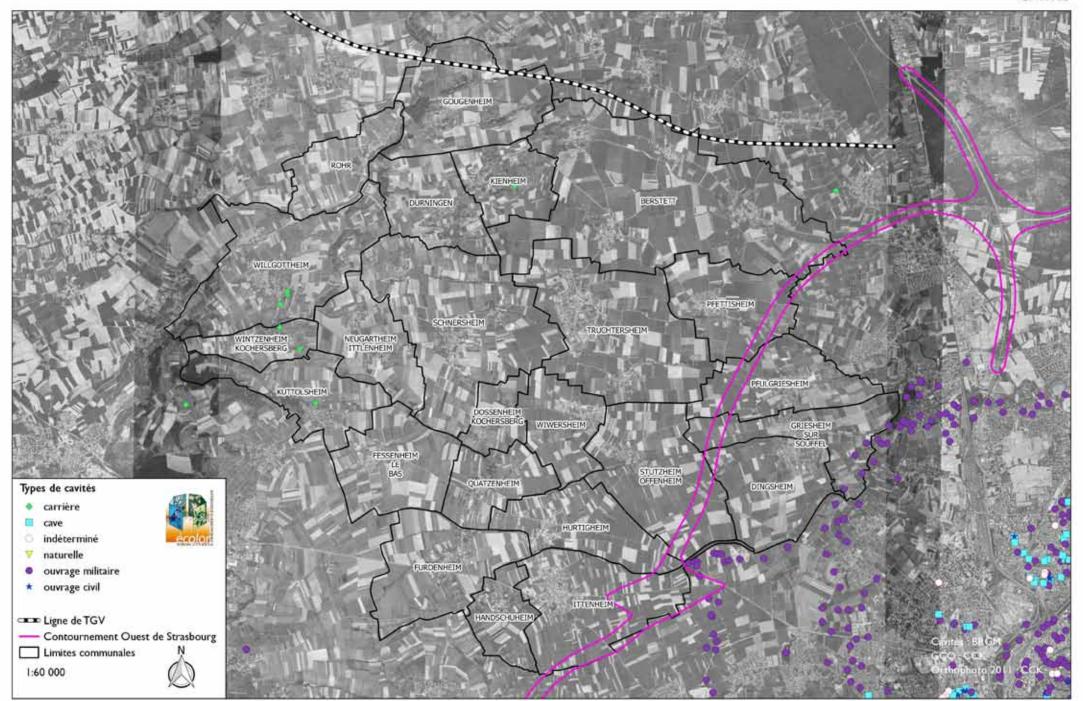
ALEA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES



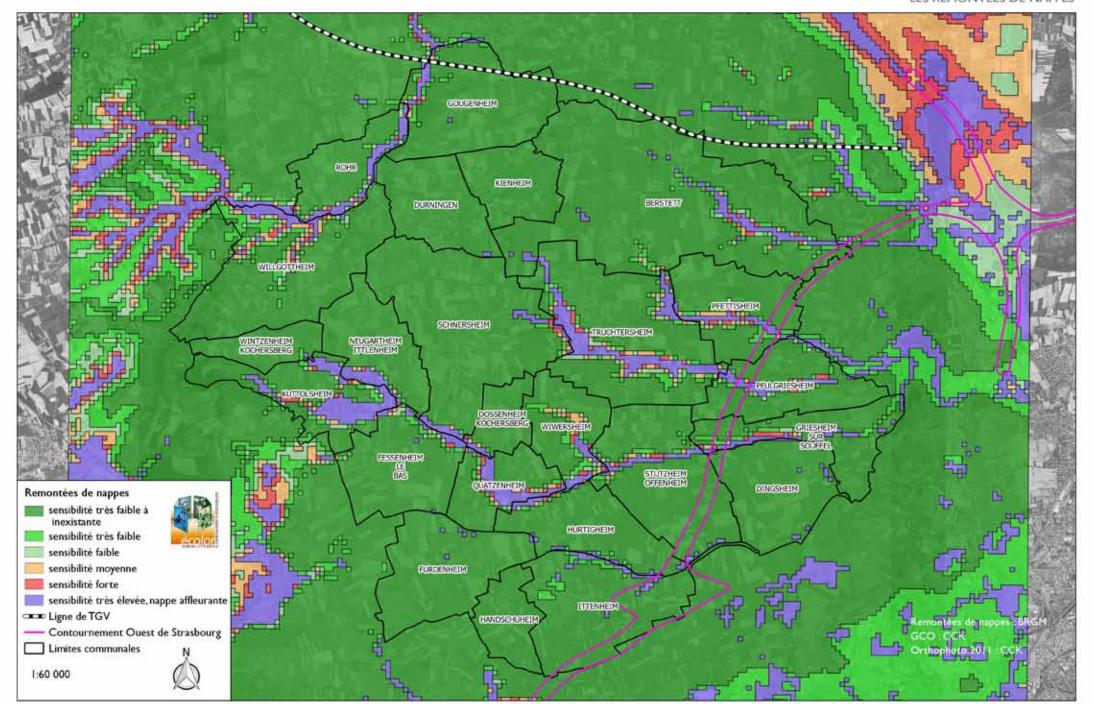
LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



CAVITES



LES REMONTEES DE NAPPES



PPR INONDATION ET ZONES INONDABLES

